



# La gazette de la commune de Soustelle

Toutes les infos utiles à toutes et à tous

## LE SOMMAIRE de la GAZETTE 9



Les travaux de déboisement



la participation citoyenne (suite)



Le dossier environnement



Les enfants vont à la chasse aux œufs Les travaux au Sollier La visite du sénateur

### EDITO :

Cela fait maintenant près de 4 ans que vous recevez chaque année en juin et en décembre la gazette de Soustelle. Les articles permettent de suivre l'évolution de la vie communale et d'informer les habitants sur les travaux réalisés. Par ce bulletin la nouvelle équipe municipale a souhaité annoncer les animations et mieux faire connaître notre riche patrimoine mais aussi vous présenter certains artistes qui vivent chez nous. Nous espérons que cette gazette vous intéresse et quelle est de nature à maintenir le lien social dans notre village où les différents mas sont éloignés les uns des autres. **Si vous avez envie de participer en donnant votre avis sur les différentes gazettes n'hésitez pas à faire des commentaires et à me suggérer des sujets.**

Christian Privat



## LE MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous,

L'aboutissement d'un projet est le point d'orgue d'un long cheminement. Il y a tout d'abord une phase de concertation entre élus à la suite d'une sollicitation de la part d'administrés ou d'une proposition de la part de partenaires, ou bien encore d'obligations en lien direct avec la réglementation...

S'en suit la définition du projet, c'est à dire le contexte, les objectifs, la nature des opérations et bien entendu le plan de financement à travers lequel les subventions auxquelles peut prétendre la collectivité sont sollicitées. En parallèle il y a bien souvent une phase de dialogue avec les administrés et / ou propriétaires voisins et concernés, parfois également la nécessaire assistance d'un bureau d'études.

Enfin le lancement des travaux, phase ultime qui implique un suivi de tous les instants afin que le résultat soit à la hauteur des souhaits et justifie l'argent public engagé.

Mais les projets ne se concrétisent pas à chaque fois et il est prudent de ne pas prendre d'engagements trop tôt, sans l'assurance d'aller au terme de la démarche.

Je vais faire exception pour une fois à cette règle de prudence en évoquant un projet de la municipalité qui n'est pas abouti, pour lequel nous n'avons aucune certitude, mais qui nous a déjà bien occupé depuis 2022.

Il est parti du constat suivant alors que dans les années 60/70 la commune avait une activité agricole intense, dans pratiquement tous les mas et hameaux, il ne subsiste en 2024 que deux agriculteurs ayant leur siège social à SOUSTELLE ainsi que deux autres agriculteurs installés à CENDRAS et ayant une activité partielle sur la commune. On constate une fermeture progressive des milieux, un risque incendie accru, des obligations de débroussaillage onéreuses à mettre en œuvre. Et pourtant, des porteurs de projets sont là, prêts à créer leur petite entreprise ; des clients également, recherchant des produits sains, authentiques, en circuit courts....

Le problème majeur est l'accès au foncier agricole par l'achat, la location, la mise à disposition. Mais ce foncier à mettre en valeur doit également être viable, c'est à dire d'une surface suffisante, d'une qualité correspondante au projet, avec du bâti à rénover ou à construire à proximité. Ce n'est pas une mince affaire quand on connaît la nature des propriétés cévenoles petites, très morcelées, pas disponibles où qui se vendent à prix d'or. Comme je l'indiquais lors de la cérémonie des vœux 2024, la municipalité a un projet à proximité de la Mairie. Une délibération a été prise en 2023 pour l'achat de terrains qui sont attenants à des parcelles communales dans le but de les mettre à disposition d'un jeune candidat à l'installation. Un porteur de projet est identifié. Mais pourtant rien n'est moins sûr quant à la possibilité d'acquisition par la commune de ce foncier. Nous y travaillons, en relation étroite avec la Chambre d'Agriculture, la SAFER, le SHVC, le service ruralité d'Alès Agglomération dans le cadre de son PAT (Programme Alimentaire Territorial), le Parc National des Cévennes...

Je peux simplement dire que si le projet n'aboutit pas, ce n'aura pas été faute d'investissement et de recherche de solutions.

Pour l'heure je vous propose de découvrir dans la Gazette n°9 l'avancement des projets certains ainsi que bien d'autres informations sur la vie de la commune

Je vous souhaite un bel été 2024 qui s'annonce et une bonne lecture.

Georges RIBOT

**VŒUX 2024****C'est le 20 janvier que se sont déroulés les vœux du Maire**

L'année 2024 a débuté par la cérémonie des vœux dès le 20 janvier. Ce moment convivial qui rassemble les habitants a été précédé par l'allocution du maire qui a fait le bilan de tout ce qui a été fait ou entrepris en 2023. Les points principaux sont : l'installation des panneaux de signalisation, la réalisation de l'adressage (les numéros précis pour chaque maison) les travaux au Sollier, la mise en place de l'antenne etc... Nous avons eu l'honneur d'accueillir comme l'année dernière, **Mme FARDOUX-JOUVE**, la conseillère Départementale du canton de la GRAND-COMBE Elle a profité de sa présence parmi les Soustellois pour encourager la municipalité à préparer un dossier dont le but est de créer un « sentier patrimonial ». Ce projet consiste à aménager l'espace du « Ron Traoucat et de la route dite royale en installant entre autres des panneaux explicatifs concernant l'histoire de ces lieux. En effet, notre commune est reconnue sur le plan départemental grâce à ce site exceptionnel, il est donc normal que nous puissions valoriser cet espace à la fois pour les habitants et les promeneurs.

## LA PARTICIPATION CITOYENNE (SUITE)



### LA PARTICIPATION CITOYENNE ENTRE EN VIGUEUR

Après la signature en septembre 2023 de la convention citoyenne celle-ci est entrée dans sa phase opérationnelle dès le mois de février 2024. Les gendarmes sont venus à la mairie pour présenter, à l'aide d'un diaporama, le rôle exact que doivent jouer les personnes volontaires.

Plusieurs exemples ont été présentés et les intervenants ont expliqué en détails l'attitude exacte que doivent avoir les citoyens référents. Il s'agit de créer un réseau de solidarité de voisinage. Les habitants volontaires seront les interlocuteurs privilégiés des gendarmes et pourront ainsi améliorer la rapidité de leur intervention. Cette nouvelle réactivité sera certainement un atout pour mieux protéger les biens et les personnes afin de préserver la tranquillité et la sécurité dans notre village. La municipalité s'est réjouie de constater que neuf personnes se sont portées volontaires. Nous félicitons encore ces habitants qui ont accepté avec enthousiasme de devenir les représentants de tous les Soustellois dans le domaine de la sécurité des biens et des personnes.

#### **Bon à savoir**

La participation citoyenne est un engagement à titre bénévole qui ne donne droit à aucune contrepartie financière et ne confère pas de prérogatives de puissance publique. Comme le disent les Forces de l'ordre « L'action des citoyens référents ne se substitue en aucun cas à celle de la gendarmerie »

## SOUSTELLE ACCUEILLE LE SENATEUR BOUAD et le SOUS-PREFET

Depuis 2020 la municipalité a eu la volonté d'inviter toutes les personnalités administratives ou politiques qui ont des responsabilités dans le département du Gard. Nous avons accueilli successivement **Mr RAMPON le sous-préfet d'Alès**, **Mr BURGOA le sénateur du Gard**, **Mr RIVENQ le président d'Alès Agglomération**. **Mme FARDOUX-JOUVE conseillère Départementale sur le canton de la Grand-Combe**. Plus récemment en décembre 2023 **Mr BOUAD l'autre sénateur du Gard** et enfin en février 2024 le **nouveau sous-préfet de l'arrondissement d'Alès Mr Emile SOUMBO**.

Toutes ces personnes ont pris le temps de venir dans notre petite commune pour rencontrer les élus et échanger avec eux sur les travaux déjà réalisés ou à venir. Grâce à ces discussions nous avons pu évoquer les projets en cours comme les OLD, la mise aux normes du cimetière, l'installation de l'antenne ou bien la concrétisation de la carte communale. Ces échanges et les visites sur le terrain permettent aussi de demander, en direct, à ces personnalités une participation aux financements des futurs travaux que la mairie souhaite mettre en œuvre.



*Mr BOUAD découvre une partie du patrimoine*



*Le sénateur en visite sur le terrain*



Mr SOUMBO, le nouveau sous-préfet de l'arrondissement d'Alès qui a remplacé en 2023 Mr RAMPON, est venu rencontrer les élus le 19 février 2024.

## LE POINT SUR LES TRAVAUX

### 1 L'aménagement autour des armoires électriques



Ici au Sollier les travaux de mise en sécurité de l'armoire électrique ont été réalisés par l'entreprise SCAIC d'Alès.

Cet aménagement en pierres de schiste issue de la carrière de ST Germain de Calberte est maintenant terminé. Nous attendons l'intervention d'une autre entreprise pour la mise en place d'un nouveau parking qui sera très utile pour les habitants et les visiteurs.

### 2 L'aménagement de l'espace à la croix des vents

Sur le site de la croix des vents un espace a été réalisé pour protéger l'armoire électrique mais aussi pour permettre



*Le site au moment des travaux en février 2024*

l'installation de nouvelles colonnes de tri sélectif (verres, emballages, papiers et cartons). Ce lieu est mis en valeur par une réalisation en pierres de grande qualité. Ces travaux exécutés par une entreprise spécialisée représentent pour la collectivité un investissement. C'est pourquoi nous espérons que les habitants et les promeneurs auront à cœur de conserver ce site aussi propre qu'il est au moment de sa création. Ces deux premiers chantiers sont

financés dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police. La commune a bénéficié d'une enveloppe de 23 976 € ce qui représente environ 50% du coût global.



Une très belle réalisation qui met en valeur le site et qu'il convient de garder en bon état.

### 3 Le déboisement du bord des routes dans le cadre des OLD



Dans le cadre des **Obligations Légales de Débroussaillage** les travaux qui consistent à nettoyer le bord des routes sur 10 m de chaque côté ont débuté à PERIÈS.

#### *L'entreprise attributaire du marché est en train de réaliser les travaux*

La commune a décidé de faire déboiser le bord des routes qui dépendent de sa compétence. Compte tenu du coût des travaux le chantier se déroulera sur deux années. La municipalité a fait les démarches nécessaires afin d'obtenir l'aide du « **fonds vert** » qui est un dispositif initié par le gouvernement afin d'accélérer la transition écologique dans les territoires. Pour Périès, une participation de 80% a donc été obtenue sur le financement des OLD et d'une borne à incendie. Le coût total de l'opération étant de 16 615€ la charge pour la commune s'élève donc à 3 323 €

Dès 2024 nous aurons réalisé 50% du déboisement prévu le long des 9 km de voirie communale en respectant les consignes imposées par les pouvoirs publics. Les obligations de débroussaillage s'imposent également à chaque propriétaire de biens immobiliers bâtis. Comme déjà indiqué par Mr le maire lors de ses vœux, un contrôle par les services de l'état (DDTM/ONF) sera effectué sur le terrain courant 2024. c'est pourquoi nous invitons tous les propriétaires à faire réaliser les travaux sans attendre.

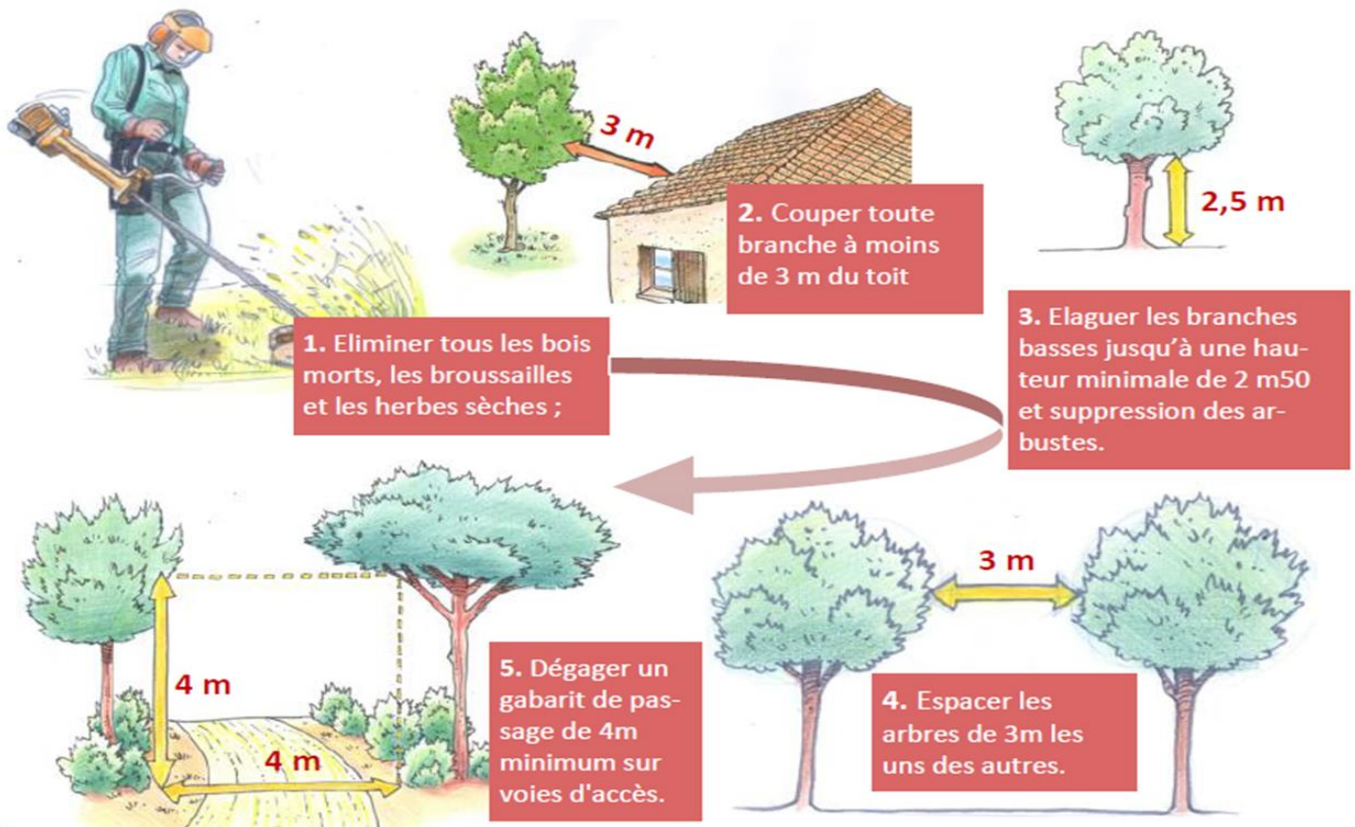
#### POUR RAPPEL



Ci-contre le début d'incendie à VALMALLE le 22 /07/2020.

Les pompiers ont réussi à maîtriser le feu ce jour-là mais ce n'est pas certain qu'ils puissent y parvenir chaque fois.

# Comment débroussailler ?



Sur ce schéma il est clairement indiqué comment pratiquer le débroussaillage de sa propriété. Notre commune étant boisée sur 90% de son territoire, le risque incendie est bien réel et il faut comprendre que le débroussaillage est à la fois un acte civique mais aussi la meilleure façon de protéger sa maison et ses biens.

## INFORMATIONS DIVERSES



*Les discussions lors du vote du budget*

Dans le courant du mois d'avril le conseil municipal a voté le budget communal. Le montant des taux de la taxe foncière, à la main de la commune, reste inchangé. La commune avait la possibilité d'augmenter le taux pratiqué pour les maisons secondaires mais elle a décidé de maintenir le taux des années précédentes.

Pour information, Soustelle n'a pas souscrit de crédit donc elle n'a aucune dette. Les détails du budget seront publiés prochainement sur le site de la commune.



## REMISE AUX NORMES DU CIMETIERE COMMUNAL (SUITE)

Dans le cadre de la mise aux normes de notre cimetière communal, la législation, par l'intermédiaire de la société prestataire, demande à la commune d'informer par tous les moyens les habitants de l'évolution du dossier, c'est pourquoi nous publions ici, l'avis municipal du 19 mars 2024. **Une réunion publique sera organisée le 18 juin 2024 à 18 h 30 pour répondre à toutes les questions.**



### AVIS MUNICIPAL

#### MISE EN CONFORMITE DU CIMETIERE COMMUNAL

#### PROCEDURE DE REPRISE DES SEPULTURES SANS CONCESSION RELEVANT DU REGIME DU TERRAIN COMMUN

Face aux obligations imposées par la législation funéraire, la commune a mis en œuvre une opération de mise en conformité du cimetière communal.

Les sépultures dont la liste est consultable ci-joint sur le présent panneau d'affichage ainsi qu'en mairie, relèvent, à défaut de titre de concession, du régime du Terrain Commun :

Aussi, les familles du ou des défunt(s) sont priées de se faire connaître auprès des services de la mairie par tout moyen à leur convenance :

- Soit en se présentant aux heures d'ouverture des services de la mairie :
  - MARDI : 14h à 18h
  - VENDREDI : 9h à 12h
- Soit en adressant un courrier à l'adresse suivante :
  - 22 place de la mairie
  - 30110 SOUSTELLE
- Ou un courriel à l'adresse suivante : [mairie.soustelle@wanadoo.fr](mailto:mairie.soustelle@wanadoo.fr)

Avant le : 31/12/2024

Muni, si une concession existe, de l'exemplaire de l'acte conservé par la famille ou, le cas échéant, de toute information complémentaire concernant la ou les personne(s) inhumée(s).

En vous remerciant par avance de votre collaboration active.

**LE MAIRE**  
Georges RIBOT



Le Maire certifie que le présent avis a été affiché au cimetière et en mairie  
Du 19/03/2024.....au 31/12/2024.....

Groupe ELABOR-Département « Cimetières de France »-Service Juridique-Document confidentiel non communicable sans l'accord écrit et préalable de Groupe  
ELABOR SA.

## ENVIRONNEMENT 1

### LE GALEIZON :

Le Galeizon, cette rivière qui borde notre commune sur le flanc ouest a été la première rivière labellisée « Site rivière sauvage » de la Région d'Occitanie en septembre 2018. Elle a également été labellisée « rivière en bon état »



Le GALEIZON prend sa source au col du Serre du Pradel, près du lieu-dit Prentigrade, dans la forêt domaniale des gardons, sur la commune de ST Germain de Calberte, à 785 m d'altitude. Après avoir parcouru 28,8 km, il se jette dans le Gardon d'Alès. Il traverse 2 départements, la Lozère et le Gard et huit communes dont Saint Paul la Coste Lamelouze et Soustelle. Nous savons tous que le débit de cette rivière est très fluctuant. La variation est importante entre le minima en août à 0,27 M3/s et le maximum d'octobre à

5,11 m3/S soit 20 fois plus.

Le GALEIZON a été labellisé « Site rivière sauvage » car il répond à 47 critères de "naturalité" du cours d'eau. C'est un organisme indépendant, l'AFNOR, qui vérifie la qualité de la rivière d'un point de vue scientifique d'une part, que le programme soit bien partagé et validé entre tous les acteurs locaux et que la gouvernance soit réellement adaptée pour mener à bien les actions du programme d'autre part. L'organisme gestionnaire est, depuis 2005, le SMACVG (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Conservation de la Vallée du Galeizon) situé à Cendras. Depuis peu la compétence a été transférée à l'EPTB des Gardons (l'Etablissement Public de Bassin des Gardons).



*Photo extraite d'un reportage de radio France*

Cette rivière qui est un havre de fraîcheur durant les chaudes journées estivales attire de nombreux baigneurs. Ces promeneurs doivent respecter la nature, ne pas faire de feu et se comporter correctement avec les riverains qui eux ne sont pas en vacances.

Des opérations de contrôle et de surveillance seront renouvelées tout l'été.

## ENVIRONNEMENT 2

### LA FAUNE ET LA FLORE DE SOUSTELLE

Laissons tomber le mot biodiversité, pour parler plus concrètement d'êtres vivants, animaux ou végétaux. L'humain fait partie des êtres vivants et partage la planète Terre avec d'autres êtres vivants ici à Soustelle comme ailleurs.

Depuis 2006, l'association « **Gard Nature** » s'est donnée pour objectif entre autres de recenser les animaux et les végétaux de toutes les communes du Gard. Lorsque le temps ne permet pas la promenade sur les chemins et sentiers de la commune, allons-nous balader sur leur site internet\* :

Nous y apprendrons que 419 espèces animales ont été observées sur la commune de Soustelle pour 2485 observations.

Parmi les vertébrés

- 30 espèces de mammifères
- 53 espèces d'oiseaux
- 8 espèces de reptile
- 2 de batraciens



**GENETTE**

Donc par déduction environ 320 espèces d'animaux invertébrés

- Papillons
- Libellules,
- Mouches,
- Sauterelles,
- Araignées
- Escargots
- Vers.....



**LIBELLULE : cordulégaster bidenté**

Il ne s'agit là que des différentes espèces observées et entrées dans la base de données du site. Souvent les plus courantes ne sont pas répertoriées et le nombre d'espèces présentes sur la commune est sans aucun doute plus grand.

Sur le site de « Gard Nature », les espèces présentées sont souvent illustrées par une belle photo. La répartition des observations et leur échelonnement dans l'année sont également notés

Accueil observatoire  
Accueil faune  
Accueil flore  
Accueil atlas mammifères (hors chiroptères)

## Mammifères du Gard

La Fouine *Martes foina* (Erxleben, 1777)  
Famille des *Mustelidae*

Choisissez une espèce :

- Martes foina (Erxleben, 1777)
- Martes martes (Linnaeus, 1758)
- Megaptera novaeangliae (Borowski, 1781)
- Meles
- Meles meles (Linnaeus, 1758)
- Micromys minutus (Pallas, 1771)
- Microtus agrestis (Linnaeus, 1760)
- Microtus arvalis (Pallas, 1778)
- Microtus duodecimcostatus (de Selys-Longchamps, 1839)
- Microtus Schrank, 1798
- Microtus subterraneus (de Selys-Longchamps, 1836)
- Mus Linnaeus, 1758
- Mus musculus Linnaeus, 1758
- Mus spretus Lataste, 1883
- Mustela erminea Linnaeus, 1758
- Mustela Linnaeus, 1758
- Mustela nivalis Linnaeus, 1766
- Mustela putorius Linnaeus, 1758
- Mustela putorius putorius Linnaeus, 1758





Photo : Nadège Talagrand à Les Salles-du-Gardon (30), le 06/07/2009

Certainement assez commune dans tout le département. Les indices trouvés attestent de sa présence dans une grande partie de l'aire considérée.

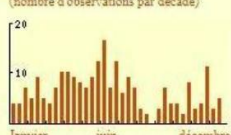
Les observations :



Légende :  
■ plaines  
■ plateaux  
■ montagnes  
● nouvelle observation  
● observation validée  
● présence avant 1990

190 observations gardoises  
40 observations hors Gard  
173 sites

Phénologie : (nombre d'observations par décennie)



Contribuez à l'Observatoire, ajoutez vos observations...

Comparée à sa population, Soustelle fait partie des communes du Gard où le plus d'espèces différentes ont été observées. L'explication tient sans doute à la présence de nombreux promeneurs qui viennent sur les sentiers offrant de beaux panoramas sur la plaine d'Alès, les Serres et Valats aux portes des Cévennes et qui enregistrent leurs observations sur ce site.

Le Syndicat d'Aménagement de la Vallée du Galeizon (**hautes vallées cévenoles** maintenant) participe également grandement à l'inventaire et à l'approvisionnement de cette base de données.

Enfin la diversité géologique des milieux de vie (schiste, granite, calcaire avec la présence de grottes), des habitats présents sur la commune (Ruisseaux, landes, forêts, taillis, pentes rocheuses, prairies...), la variété des expositions au soleil (dont savent profiter les plantes, les animaux et les jardiniers) ainsi que la faible densité humaine contribuent à ce foisonnement de vie auquel nous ne prêtons pas toujours attention.

Parmi ce foisonnement de vie, dix-huit espèces (seize animales, deux végétales) ont attiré l'attention des naturalistes au vue de leur rareté\*\*. Leur présence sur la vallée du Galeizon atteste de la qualité de l'environnement (air, eau, sol) dans lequel nous évoluons

**Espèces d'intérêt communautaire :**

- Le castor
- La loutre d'Europe
- 
- Le petit rhinolophe      Chauve souris
- Le grand rhinolophe
- Le petit murin
- Le grand murin
- Le murin à oreilles échancrées
- 
- Le barbeau méridional      Poissons
- Le blageon
- Le chabot
- 
- La cordulie splendide      Libellules
- La cordulie à corps fin
- Le gomphe de Graslin
- L'écrevisse à pattes blanches
- 
- L'azuré du serpolet      Papillons
- La diane
- 
- La spiranthe d'été      Plantes
- Le trichomane remarquable



**AZURÉ DU SERPOLET**

**Prenons pour exemple le papillon azuré du serpolet :** Il a été identifié sur la vallée en 2016. Son cycle de vie passe par une plante où sont pondus les œufs, le serpolet ou l'origan. L'œuf éclot, la chenille tombe au sol, une variété de fourmi (genre myrmica) la confondant avec ses propres larves, la ramène dans la fourmilière. La chenille y passe l'automne et l'hiver dévorant les larves de fourmis puis se transforme en papillon adulte au mois de juin pour entamer un nouveau cycle de vie. Sans serpolet et fourmis, pas d'azuré du serpolet.

Or le serpolet ne pousse que dans les milieux ouverts comme les prairies entretenues par le pastoralisme. Donc pour simplifier : s'il y a moins de berger, il y a moins de moutons ou chèvres, moins de serpolet ou d'origan, moins de fourmi myrmica donc moins de papillon azuré du serpolet

Il en va ainsi dans la nature des liens invisibles à nos yeux entre de nombreuses espèces\*\*\*

## Autre animal présent dans la vallée : le Castor.

Longtemps chassé pour sa fourrure, en voie de disparition sur nos rivières dans les années 1900, le castor colonise à nouveau nos cours d'eau depuis qu'il est une espèce protégée en France (1970). **Sur la vallée du Galeizon on peut estimer leur nombre à une dizaine**, solitaire ou en couple. Leur présence discrète (car l'activité est plutôt nocturne) mais bien attestée par les nombreux résidus de leurs repas, peut laisser penser à une destruction ponctuelle, parfois localement sévère, de nos arbres (aulnes, frênes, saules) qui peuplent les berges. Mais ne nous trompons pas, en abandonnant dans le lit de la rivière des branches que les courants entraînent plus bas, ils favorisent la dispersion de ces espèces par bouturage des débris qui s'enracinent sur les plages de galets, réduisant la vitesse des courants et le charriage des terrains lors des crues. Par ailleurs les troncs résiduels qui ne sont pas morts donnent des rejets dont les racines stabilisent les berges. Les débris abandonnés dans le lit de la rivière forment également des abris et sont une source de nourriture pour de nombreux invertébrés. Ils serviront de proies aux poissons (truites, barbeaux, blageons...), aux oiseaux (cingles, bergeronnettes, martin- pêcheurs...) et eux-mêmes de proies aux mammifères (loutres, blaireaux, fouines, martres, renards).



*un castor dans le Galeizon*



*un barrage fait par les castors*

Ainsi sans la présence du castor, les rives du Galeizon se régénèreraient moins rapidement, seraient plus sujettes à l'érosion et n'abriteraient pas autant d'espèces animales et végétales. Profitons de notre beau cadre de vie, allons-nous promener dans notre vallée sans crier trop fort qu'elle est belle et n'oublions pas que nous partageons les territoires de la commune avec toutes ces bêtes et plantes, ils seraient bien plus tristes sans leur présence.

\*<http://www.naturedugard.org/>

\*\* <https://natura2000encevennes.n2000.fr/decouvrir-natura-2000-en-cevennes/vallee-du-galeizon>

\*\*\*[https://www.youtube.com/watch?v=n2F8tSRmzjg&ab\\_channel=UnionNationaledele%27ApicultureFran%C3%A7aise%28UNAF%29](https://www.youtube.com/watch?v=n2F8tSRmzjg&ab_channel=UnionNationaledele%27ApicultureFran%C3%A7aise%28UNAF%29)

Le texte a été écrit par un Soustellois, pêcheur, enseignant **en sciences naturelles**, retraité : Mr Bernard THEVENY

Chaque semestre une lectrice de la bibliothèque vous fait partager son « coup de cœur » ; ce mois-ci c'est Michèle qui vous présente « tout le bleu du ciel »

**« Tout le bleu du ciel »**  
de Melissa da Costa



Livre magnifique, bouleversant, car il parle de sujets d'actualité comme la maladie d'Alzheimer, la fin de vie et comment les gens réagissent vis-à-vis de cette maladie.

On suit Emile jeune homme de 26 ans atteint d'un Alzheimer précoce dans son road movie pour échapper à l'hôpital, sa rencontre avec Joanne qui porte en elle une énorme tristesse, les rencontres bienveillantes qu'ils vont faire tout au long de leur périple. Ce n'est jamais pathétique mais plein de joie et d'espérance car ils s'enrichissent l'un l'autre au fil des jours jusqu'au dénouement final.

Mon coup de cœur  
Bonne lecture  
Michelle

### INFORMATIONS DIVERSES

Dans le courant du mois d'avril le conseil municipal a voté le budget communal. Le montant des taux de la taxe foncière, à la main de la commune, reste inchangé. La commune avait la possibilité d'augmenter le taux pratiqué pour les maisons secondaires mais elle a décidé de maintenir le taux des années précédentes. Pour information, Soustelle n'a pas souscrit de crédit donc nous n'avons aucune dette et peut donc financer elle-même les travaux qu'elle entreprend.



Le véhicule du conseil départemental vous accueille pour répondre à toutes vos questions concernant les prestations du Conseil départemental du GARD.

Un accompagnement numérique et un soutien aux démarches administratives via le net sont proposés. Le camion sera présent les **mercredis 5 et 19 juin 2024 à la Grand combe.**

### LA GAZETTE DE SOUSTELLE

- Directeur de la publication : Georges. RIBOT
- Rédaction et mise en page : Christian PRIVAT
- Ont participé à ce numéro : Ophélie Coeurdacier de Gesnes, Bernard Theveny

## UNE TRES BELLE INITIATIVE DU NOUVEAU COMITE DES FETES



### Les jeunes Soustellois pris en photo avant le départ pour la chasse aux œufs

Le comité des fêtes « Lou Ron Traoucat » a repris du service depuis le début de l'année et pour le redémarrage de ses animations il a organisé une chasse aux œufs de pâques. Cela s'est déroulé le dimanche 7 avril à la Grave à cause du mauvais temps du dimanche précédent. Les 11 enfants ont cherché les œufs bien cachés, et chacun est reparti avec un joli sachet de chocolat de Pâques. L'animation était gratuite et ouverte à tous les enfants de Soustelle. Le comité prévoit de proposer à tous les habitants d'autres animations tout au long de l'année et notamment une paella géante **le 16 juin**. Nous vous invitons déjà à retenir cette date en attendant plus d'informations. Des tracts seront distribués pour vous apporter plus de précisions et le site de la commune communiquera également sur cette belle manifestation.

### INFORMATIONS PRATIQUES

**LE NUMERO DE LA MAIRIE A CHANGE Il faut maintenant faire le 04.66.30.96.98**

### AGENDA :

-Elections Européennes le 9 juin 2024

**-ATTENTION : Le 51<sup>ème</sup> rallye du Gard aura lieu le 15 JUIN . Le secteur de La Baume au col de la baraque sera inaccessible de 8h à 18 h**

-Rendez-vous pour le repas estival organisé par «Lou Ron Traoucat » le **16 juin**

- Réunion Mise en conformité cimetièrre communal : 18 juin à 18h30

-Repas de l'intercommunale de chasse Soustelle-Lamelouze le 6 juillet